

**Immense merci à « Présent »  
qui nous soutient  
vaillamment, honte à ceux qui  
ne lèvent pas le petit doigt**

écrit par Christine Tasin | 27 février 2018

# Acharnement contre les militants anti-islamisation

## « Je suis plus dangereux que Bendaoud ! »

### Interview de Pierre Cassen

■ Propos recueillis par **Samuel Martin**  
samuel-martin@present.fr

— *Un procès auquel ni vous ni votre avocat n'avez été convoqués, trois mois après avoir été relaxé, et une condamnation à trois mois de prison avec sursis... Expliquez-nous cette « histoire de fou ».*

— Je vous dis tout. J'ai cessé d'être le président de Riposte Laïque en octobre 2012. Nombre de procès-verbaux d'assemblées générales le confirment. Mais, en 2015, le Parquet, à la demande de Cazeneuve et Taubira, a décidé d'instaurer une enquête sur le fonctionnement de Riposte Laïque. J'ai donc été perquisitionné en mon domicile, comme un mafieux, en avril 2016. Mon ordinateur et mon téléphone ont été embarqués par des policiers, pendant que les attentats islamistes ensanglantaient la France. Le premier test était, dans ce contexte, un procès devant la 17e Chambre, en février 2017. J'étais accusé, comme directeur de publication, d'avoir laissé publier un article demandant l'expulsion de tous les musulmans. Or mes explications ont dû être jugées suffisamment convaincantes par ce tribunal, présidé par Mme Fabienne Siredey-Garnier (qui a par le passé condamné lourdement des membres de notre mouvance), puisque, le 3 mai, j'ai été relaxé. Cela a dû en irriter quelques-uns en haut lieu.

Quelques mois plus tard, négligeant cette jurisprudence, le tribunal de Versailles, à la suite d'une plainte du préfet socialiste Clavreul, me condamnait comme directeur de publication de Riposte Laïque. Et, cerise sur le gâteau, le 6 septembre dernier, j'étais jugé à trois procès, rien de moins, par la 17e Chambre de Paris, dont celui pour lequel j'avais été relaxé. Seul problème, ni mon avocat ni moi n'étions au courant, et donc, nous n'étions pas présents. Cela n'a manifestement pas dérangé ce tribunal, qui m'a relaxé sur un procès, condamné à 5 000 euros d'amende sur le deuxième, et à trois mois de prison avec sursis sur le troisième. Je suis donc obligé de me dire que, pour le pouvoir, ma relaxe du 3 mai constitue une bavure judiciaire, à laquelle il fallait remédier par tous les moyens.

— *Vous dites avoir été condamné à 70 000 euros d'amendes en huit ans, toutes condamnations confondues. Mais là c'est de la prison, avec un sursis très provisoire au vu des affaires en cours contre vous ?*

— Je vous l'avoue, lors de mon premier procès, en 2012, avec toute la meute des antiracistes d'Etat contre nous, lorsque le procureur, Aurore Chauvelot, a demandé trois mois de prison avec sursis contre moi et deux mois de prison contre l'apos-



tat de l'islam Pascal Hilout, même assortis du sursis, j'ai failli hurler. Comment peut-on demander, en France, des peines de prison contre des citoyens pour délit d'opinion, car c'est bien de cela qu'il est question ? Depuis, j'ai pris l'habitude de voir des procureurs requérir des peines de prison, comme Alexandre Chevrier à Belfort contre Christine Tassin. Ils ont osé demander trois mois de prison contre le cinéaste Gérard Boyadjian, accusé de « délit d'audace ». Au procès où j'ai été re-

laxé, le procureur demandait six mois de prison avec sursis. Je présume que le 6 septembre, le procureur Annabelle Philippe a donc dû demander de la prison, puisque ce tribunal, présidé par M. Thomas Rondeau, m'a infligé trois mois avec sursis. Et, quelques semaines auparavant, les Identitaires de Poitiers ont pris un an de prison avec sursis ! J'en conclus donc que, pour ces magistrats, je suis plus dangereux pour la sécurité de mes compatriotes que le nommé Jawad Bendaoud, hébergeur d'assassins musulmans, relaxé par le tribunal.

— *Quelle riposte juridique envisagez-vous ?*

— D'abord, la requête de mon avocat, demandant à refaire le procès, pour qu'il y ait confrontation, a été rejetée. Il me reste à faire opposition, personnellement, au verdict prononcé le 5 octobre, où je me suis pris trois mois de prison. De retour à Paris ce jour, je fais immédiatement cette démarche. Mais l'essentiel n'est pas là. J'ai 65 ans, et j'avais envisagé de finir ma vie dans une petite ville de province pour laquelle, avec Christine Tassin, nous avons eu un coup de cœur. Je suis confronté aujourd'hui à un vrai dilemme :

rester en France, avec les risques physiques et judiciaires que ces verdicts impliquent, ou bien quitter mon pays et aller vivre ailleurs, perspective à laquelle je n'avais jamais songé. Je suis conscient que je ne peux plus occulter cette perspective.

— *Qui veut la peau de Riposte laïque, site emblématique de la lutte contre l'islamisation de la France ?*

— Tous ceux que nous appelons les islamo-collabos. Nous constatons que des militants politiques, qu'ils soient ministres, juges ou antiracistes, orchestrent un véritable harcèlement judiciaire contre nous, avec la complicité de médias, qui cachent cette réalité, alors qu'ils se disaient « Je suis Charlie », il y a trois ans. Ce régime, poursuivant le sale travail du gouvernement Hollande, multiplie les concessions aux associations musulmanes. La dernière soumission annoncée est l'islam de France de Macron. Ce gouvernement de caniches doit donc donner des gages à ceux dont les disciples les plus déterminés menacent la France d'attentats et d'autres violences. D'où la répression contre les résistants les plus résolus à l'islamisation de notre pays.

## Condamnée pour avoir dit : « islam assassin »

### Interview de Christine Tassin

■ Propos recueillis par **Samuel Martin**  
samuel-martin@present.fr

— *Vous venez d'être condamnée en appel pour les mots « islam assassin ». Dans quel contexte les aviez-vous prononcés ?*

— En juin 2016, deux policiers ont été tués par un musulman à Magnanville, dans des conditions atroces, la femme ayant été égorgée devant son fils de trois ans. L'assassin a enregistré une vidéo où il expliquait que le coran et les préceptes de Mahomet lui avaient ordonné cet assassinat. Lors d'une manifestation d'hommage à ces policiers, j'ai prononcé un discours rythmé par ces mots « islam assassin ». La Licra a porté plainte contre moi pour incitation à la haine, le parquet a instruit la plainte. J'ai été condamnée à payer 5 500 euros (amende et indemnités à la LICRA et à la LDH). Je viens de perdre en appel devant les tribunaux, ce dont je me doutais eu égard au parti pris évident des juges lors du procès.



— *L'islam paraît intouchable devant les tribunaux français. Un délit de blasphème concernant uniquement l'islam serait-il en vigueur, de facto, en France ?*

— C'est évident, jamais personne n'a été condamné pour avoir critiqué le christianisme en France. Et c'est d'au-

tant plus évident si on a en tête un échange entre le Président du tribunal et moi, lors du procès en appel :

« Le Président : Quand vous dites islam assassin, cela veut dire "tous les musulmans sont des assassins", vous incitez donc à la haine contre l'ensemble des musulmans.

« Moi : C'est stupide, si je vous dis communisme assassin, cela ne signifie pas que tous les communistes sont des assassins.

« Le Président : Ah mais si ! Tous les communistes sont des assassins, le communisme a fait des centaines de morts.

« Moi : Georges Marchais, un assassin ? Le militant vendant *L'Huma* le dimanche matin, un assassin ? Ça ne tient pas la route. Et s'il est interdit de critiquer l'islam, alors c'est le retour au délit de blasphème. »

Le Président a regardé les autres juges et n'a pas répondu. Alors oui, le délit de blasphème est rétabli de fait par les juges, au mépris de la loi. Mais comme il ne concerne que l'islam, il s'agit plus sûrement d'appliquer la charia, la loi islamique qui interdit la critique de l'islam. Ce qui se passe est très grave, on est en train, en même temps, d'islamiser la France et d'imposer à tous les règles coraniques. Toutes les règles coraniques.

La patriosphère n'est pas unie... Peu de sites nous ont témoigné, à Pierre et moi, leur solidarité dans les condamnations dont nous sommes l'objet. Ceux qui l'ont fait méritent d'autant plus notre gratitude.

On notera au passage que *Boulevard Voltaire*, qui se veut paradoxalement le champion de la liberté d'expression n'a pas eu un mot, pas un article, pas une interview, pas un mot de

sympathie. Chacun fait ce qu'il veut, certes. Mais quand un patriote, un Résistant se prend de la prison avec sursis, il me semble que ceux qui prétendent se battre pour la liberté d'expression devraient monter au créneau... Mais Boulevard Voltaire n'est pas le seul site de la ré-infosphère à avoir détourné la tête :

Les seules réactions que nous ayons eues à ce jour, et elles sont précieuses : Une interview de Pierre dans Breihz Info, une autre sur Radio libertés, une évocation dans le journal de TV libertés et dans le journal de la réinformation sur Radio courtoisie, un article de Guy Millière dans Dreuz et un superbe cadeau de Présent : sa une ( voir l'illustration ) plus une page entière ( voir ci-dessous )

Bref, on n'a pas gagné la guerre... Je suis lasse quant à moi de ces attaques sempiternelles de certains catholiques et royalistes qui, au lieu de voir les dangers de l'islam, passent leur temps à dégueuler sur les républicains, les laïques et les athées. Il semble qu'une partie du lectorat de Bd Voltaire et autres sites catholiques soient dans cet état d'esprit. C'est leur droit, mais si leurs dirigeants sombrent dans l'obscurantisme délirant il y a du souci à se faire. On s'étonne encore après cela que Macron ait été élu, qu'un Hollande ait été élu...

# Acharnement contre les militants anti-islamisation « Je suis plus dangereux que Bendaoud ! »

## Interview de Pierre Casen

■ Propos recueillis par **Samuel Martin**  
samuel-martin@present.fr

— *Un procès auquel ni vous ni votre avocat n'avez été convoqués, trois mois après avoir été relaxé, et une condamnation à trois mois de prison avec sursis... Expliquez-nous cette « histoire de fou ».*

— Je vous dis tout. J'ai cessé d'être le président de Riposte Laïque en octobre 2012. Nombre de procès-verbaux d'assemblées générales le confirment. Mais, en 2015, le Parquet, à la demande de Cazeneuve et Taubira, a décidé d'instruire une enquête sur le fonctionnement de Riposte Laïque. J'ai donc été perquisitionné en mon domicile, comme un malfrat, en avril 2016. Mon ordinateur et mon téléphone ont été embarqués par des policiers, pendant que les attentats islamistes ensanglantaient la France. Le premier test était, dans ce contexte, un procès devant la 17e Chambre, en février 2017. J'étais accusé, comme directeur de publication, d'avoir laissé publier un article demandant l'expulsion de tous les musulmans. Or mes explications ont dû être jugées suffisamment convaincantes par ce tribunal, présidé par Mme Fabienne Siredey-Garnier (qui a par le passé condamné lourdement des membres de notre mouvance), puisque, le 3 mai, j'ai été relaxé. Cela a dû en irriter quelques-uns en haut lieu.

Quelques mois plus tard, négligeant cette jurisprudence, le tribunal de Versailles, à la suite d'une plainte du préfet socialiste Clavreul, me condamnait comme directeur de publication de Riposte Laïque. Et, cerise sur le gâteau, le 6 septembre dernier, j'étais jugé à trois procès, rien de moins, par la 17e Chambre de Paris, dont celui pour lequel j'avais été relaxé. Seul problème, ni mon avocat ni moi n'étions au courant, et donc, nous n'étions pas présents. Cela n'a manifestement pas dérangé ce tribunal, qui m'a relaxé sur un procès, condamné à 5 000 euros d'amende sur le deuxième, et à trois mois de prison avec sursis sur le troisième. Je suis donc obligé de me dire que, pour le pouvoir, ma relaxe du 3 mai constitue une bavure judiciaire, à laquelle il fallait remédier par tous les moyens.

— *Vous dites avoir été condamné à 70 000 euros d'amendes en huit ans, toutes condamnations confondues. Mais là c'est de la prison, avec un sursis très provisoire au vu des affaires en cours contre vous ?*

— Je vous l'avoue, lors de mon premier procès, en 2012, avec toute la meute des antiracistes d'Etat contre nous, lorsque le procureur, Aurore Chauvelot, a demandé trois mois de prison avec sursis contre moi et deux mois de prison contre l'apos-



tat de l'islam Pascal Hilout, même assorti du sursis, j'ai failli hurler. Comment peut-on demander, en France, des peines de prison contre des citoyens pour délit d'opinion, car c'est bien de cela qu'il est question ? Depuis, j'ai pris l'habitude de voir des procureurs requérir des peines de prison, comme Alexandre Chevrier à Belfort contre Christine Tasin. Ils ont osé demander trois mois de prison contre le cinéaste Gérard Boyadjian, accusé de « délit d'audace ». Au procès où j'ai été re-

laxé, le procureur demandait six mois de prison avec sursis. Je présume que le 6 septembre, le procureur Annabelle Philippe a donc dû demander de la prison, puisque ce tribunal, présidé par M. Thomas Rondeau, m'a infligé trois mois avec sursis. Et, quelques semaines auparavant, les Identitaires de Poitiers ont pris un an de prison avec sursis ! J'en conclus donc que, pour ces magistrats, je suis plus dangereux pour la sécurité de mes compatriotes que le nommé Jawad Bendaoud, hébergeur d'assassins musulmans, relaxé par le tribunal.

— *Quelle riposte juridique envisagez-vous ?*

— D'abord, la requête de mon avocat, demandant à refaire le procès, pour qu'il y ait confrontation, a été rejetée. Il me reste à faire opposition, personnellement, au verdict prononcé le 5 octobre, où je me suis pris trois mois de prison. De retour à Paris ce jour, je fais immédiatement cette démarche. Mais l'essentiel n'est pas là. J'ai 65 ans, et j'avais envisagé de finir ma vie dans une petite ville de province pour laquelle, avec Christine Tasin, nous avons eu un coup de cœur. Je suis confronté aujourd'hui à un vrai dilemme :

rester en France, avec les risques physiques et judiciaires que ces verdicts impliquent, ou bien quitter mon pays et aller vivre ailleurs, perspective à laquelle je n'avais jamais songé. Je suis conscient que je ne peux plus occulter cette perspective.

— *Qui veut la peau de Riposte laïque, site emblématique de la lutte contre l'islamisation de la France ?*

— Tous ceux que nous appelons les islamo-collabos. Nous constatons que des militants politiques, qu'ils soient ministres, juges ou antiracistes, orchestrent un véritable harcèlement judiciaire contre nous, avec la complicité de médias, qui cachent cette réalité, alors qu'ils se disaient « Je suis Charlie », il y a trois ans. Ce régime, poursuivant le sale travail du gouvernement Hollande, multiplie les concessions aux associations musulmanes. La dernière soumission annoncée est l'islam de France de Macron. Ce gouvernement de caniches doit donc donner des gages à ceux dont les disciples les plus déterminés menacent la France d'attentats et d'autres violences. D'où la répression contre les résistants les plus résolus à l'islamisation de notre pays.

## Condamnée pour avoir dit : « islam assassin »

### Interview de Christine Tasin

■ Propos recueillis par **Samuel Martin**  
samuel-martin@present.fr

— *Vous venez d'être condamnée en appel pour les mots « islam assassin ». Dans quel contexte les avez-vous prononcés ?*

— En juin 2016, deux policiers ont été tués par un musulman à Magnanville, dans des conditions atroces, la femme ayant été égorgée devant son fils de trois ans. L'assassin a enregistré une vidéo où il expliquait que le coran et les préceptes de Mahomet lui avaient ordonné cet assassinat. Lors d'une manifestation d'hommage à ces policiers, j'ai prononcé un discours rythmé par ces mots « islam assassin ». La Licra a porté plainte contre moi pour incitation à la haine, le parquet a instruit la plainte. J'ai été condamnée à payer 5 500 euros (amende et indemnités à la LICRA et à la LDH). Je viens de perdre en appel devant les tribunaux, ce dont je me doutais eu égard au parti pris évident des juges lors du procès.



— *L'islam paraît intouchable devant les tribunaux français. Un délit de blasphème concernant uniquement l'islam serait-il en vigueur, de facto, en France ?*

— C'est évident, jamais personne n'a été condamné pour avoir critiqué le christianisme en France. Et c'est d'au-

tant plus évident si on a en tête un échange entre le Président du tribunal et moi, lors du procès en appel :

« Le Président : Quand vous dites islam assassin, cela veut dire "tous les musulmans sont des assassins", vous incitez donc à la haine contre l'ensemble des musulmans.

« Moi : C'est stupide, si je vous dis communisme assassin, cela ne signifie pas que tous les communistes sont des assassins.

« Le Président : Ah mais si ! Tous les communistes sont des assassins, le communisme a fait des centaines de morts.

« Moi : Georges Marchais, un assassin ? Le militant vendant *L'Huma* le dimanche matin, un assassin ? Ça ne tient pas la route. Et s'il est interdit de critiquer l'islam, alors c'est le retour au délit de blasphème. »

Le Président a regardé les autres juges et n'a pas répondu. Alors oui, le délit de blasphème est rétabli de fait par les juges, au mépris de la loi. Mais comme il ne concerne que l'islam, il s'agit plus sûrement d'appliquer la charia, la loi islamique qui interdit la critique de l'islam. Ce qui se passe est très grave, on est en train, en même temps, d'islamiser la France et d'imposer à tous les règles coraniques. Toutes les règles coraniques.